



Bail de location séparation

Par **Mwa88100**, le **21/12/2023** à **12:14**

Bonjour j'aurais voulu un renseignement je veux me séparer de mon compagnon mais il ne veut pas et sur mon bail de location il y a les deux nom mais il n'y a pas sa signature il y a que la mienne j'aurais voulu savoir quel solution je pourrais avoir pour garder la maison mais que lui parte nous avons deux enfants ensemble cordialement

Par **youris**, le **21/12/2023** à **13:27**

bonjour,

et pour les enfants, comment vous organisez-vous ?

Si le nom des 2 locataires est mentionné sur le bail, je pense que l'absence d'une signature ne rend pas nulle le bail, voyez un avocat pour le confirmer ou l'infirmier.

vous ne pouvez pas mettre dehors le père de vos enfants immédiatement, vous devez lui laisser un délai raisonnable surtout pendant la période hivernale.

salutations

Par **Visiteur**, le **21/12/2023** à **13:37**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas expulser votre compagnon, c'est son domicile, même s'il n'a pas signé le bail.

Il faut tenter de vous mettre d'accord, quitte à solliciter une conciliation.

Si aucun accord n'est possible, vous devrez donner congé au bailleur et quitter ce logement.

Pour les enfants, il est recommandé de saisir le JAF afin de déterminer précisément les droits et devoirs de chaque parent.

Par **Mwa88100**, le **21/12/2023** à **14:00**

D'accord merci pour vos réponse je pense que j'aurais pas le choix de démanger car il n'accepte pas la séparation :/

Par **Visiteur**, le **21/12/2023** à **14:06**

Il ne peut pas vous garder prisonnière ! Si c'est trop compliqué appelez le 3919.

Par **Mwa88100**, le **21/12/2023** à **14:13**

Non il me garde pas prisonnière ces surtout que ces moi qui finance tout il n'as aucun revenue alors pourquoi il voudrais partir.....

Par **Visiteur**, le **21/12/2023** à **14:18**

Soit vous acceptez qu'il reste vivre à vos crochets, soit il part de son plein gré, soit vous partez ailleurs seule et le laissez se débrouiller. Il n'y a pas 36 solutions...

Par **Mwa88100**, le **21/12/2023** à **14:33**

À non je veux plus je pense la solution la plus simple même si j'aime pas cette maison ces de trouver un nouveau chez moi sa sera beaucoup plus simple encore merci de vos réponses

Par **Pierrepaulejean**, le **21/12/2023** à **19:03**

bonjour

si vous trouvez un autre logement et que vous quittez les lieux, penser à donner votre congé au propriétaire par courrier RAR